

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL51

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER C

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 31 janvier 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.